

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et  
patrimoine

Sous matière :  
Acquisitions

**OBJET :**  
**RESIDENCE « LA  
POTERIE » –  
ACQUISITION  
POUR L'EURO  
SYMBOLIQUE DES  
ESPACES  
EXTERIEURS A  
L'OFFICE  
HABITAT AUDOIS  
POUR  
INCORPORATION  
DANS LE  
DOMAINE PUBLIC  
COMMUNAL**

Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, EL KHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,  
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,  
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,  
M. GARRIGUES Michel donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme EL KHAZ Sarah,  
Mme SERIS-MAHE DE TAURY Marion donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

**Secrétaire :** Mme EL KHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL  
EN DATE DU : 10.01.2017

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 10.01.2017

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **20 JAN, 2017**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'office HABITAT AUDOIS a proposé à la Commune, la rétrocession de l'ensemble des espaces extérieurs de la Résidence « La Poterie ».

Les parties à rétrocéder figurent sur le plan joint à la présente. La rétrocession comprend les voiries, espaces communs (dont espaces verts) et réseaux divers de la résidence.

Préalablement à cette rétrocession, les travaux de mise à niveau de la voirie sont réalisés incluant la mise en accessibilité des entrées ainsi que la mise en conformité de l'ensemble des réseaux (eaux usées, eaux pluviales).

Un document d'arpentage délimitera précisément l'emprise foncière faisant l'objet de la rétrocession, à détacher de la parcelle actuellement cadastrée section AI n° 617. Le géomètre sera missionné par L'Office Habitat Audois.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles constituant les espaces extérieurs de la Résidence « La Poterie » afin de les classer dans le domaine public communal.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 12 janvier 2017,

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles constituant les espaces extérieurs de la Résidence « La Poterie » à l'Office Habitat Audois,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente par devant notaire,

**PRECISE** que les honoraires du notaire seront à la charge de la Commune,

**PRECISE** que l'acte de rétrocession sera établi après délivrance du certificat de conformité des travaux,

**PRECISE** que les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique seront inscrits au budget de la Ville 2017 (opération 9006 «aménagement urbain », article 2111 « achat terrain »),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au classement de ces parcelles dans le domaine public communal.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 janvier 2017.

Ampliation faite le :  
**19 JAN. 2017**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**18 JAN. 2017**  
Par publication le :  
**20 JAN. 2017**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception de Préfecture du 18/01/2017  
N°011-211100763-20170116-2017-09-DE



DEPARTEMENT DE L'AUDE  
**COMMUNE DE CASTELNAUDARY**

Section : AI  
 Lieu-dit : " Rue Canaille Saint-Sera "

**Propriétés de l'OPD HLM de l'Aude**

**PLAN DE DIVISION**

Parties attribuées à la Commune :	
A	3° 864 S = 3h 01a 14
	4° 864 S = 3h 41

  

Parcelles comprises par l'OPD HLM de l'Aude (démarches/autres/autres/autres/autres)	
B	3° 244 S2 (démarches/autres/autres/autres)
C	3° 14 S2 (démarches)
D	3° 14 S2 (démarches)
E	3° 207 S2 (démarches)
F	3° 243 S2 (démarches)
G	3° 222 S2 (démarches)

  

Parcelle G. Transformateur	
3°	3° 89 S2

Note : Les limites périmétriques de la propriété d'ont fait l'objet d'un bornage constructif.

	Michel FROST Christophe JAMBO Permis de construire n° 2017/0543 2017/0543	
	3 Avenue des Frères Arnaud 81000 BETHES Tél. 06.62.18.93.38 Tél. 06.62.18.93.39 Fax : 06.62.18.93.38 Permis de construire n° 2017/0543 2017/0543	
COORDONNÉES : Système Indépendant		
RIVULGEMENT :		
Projet Auto : 2017/0543/0543		
2017/0543		

- LEGENDE**
- Point vert en nature
  - Point
  - Rue
  - Canal
  - Limites cadastrales
  - Limites d'Etat de la commune